



Sénat
Palais du Luxembourg
15 rue de Vaugirard 75006
Paris, le 4 mai 2025

Madame la Sénatrice,
Monsieur le Sénateur,

Le Réseau Énergies Terre & Mer (RETM), réunit des associations et collectifs représentant plusieurs dizaines de milliers de citoyens. Depuis de nombreux mois ceux-ci s'interrogent sur la rationalité économique et financière des énergies renouvelables dans le système électrique français déjà décarboné à 95 % grâce au nucléaire, à l'hydroélectricité et aux énergies thermiques renouvelables (Voir synthèse en PJ).

Le « Réseau Energies Terre&Mer » a noté avec une grande satisfaction le 28 avril dernier la déclaration de politique générale du Premier Ministre sur la Souveraineté énergétique de la France lors du débat sans vote à l'Assemblée nationale et avant celui qui se tiendra au Sénat le 6 mai prochain, ainsi que le besoin d'une évaluation économique et financière préalable.

En effet l'évaluation économique des budgets énergétiques de l'État est un préalable et nécessaire avant toute décision d'investissements publics, et nous regrettons qu'elle soit totalement absente de toutes les concertations et consultations SFEC, LPEC, SNBC et PPE organisées par le ministère de l'Écologie depuis plus de 3 ans en dépit des demandes récurrentes par les différentes parties prenantes impliquées dans ces processus démocratiques. Cette alerte avait déjà été formulée par un ancien Premier Ministre lors de son discours de politique générale le 1er octobre 2024 puis par le Conseil supérieur de l'Énergie dans son avis du 19 décembre 2024.

Au vu de l'endettement récurrent de la France et dans le contexte budgétaire actuel, cette évaluation économique est aujourd'hui essentielle pour être en mesure de présenter au Parlement en 2026 un projet de loi et d'investissement évalué de façon rationnelle, raisonnée et optimisée pour les 60 prochaines années.

C'est une condition d'acceptabilité pour la représentation nationale, et au niveau local car tous les impacts et critères auront été identifiés et évalués pour les différents mix énergétiques rendant la décision sûre et quantifiable avec un choix optimisé.

L'analyse détaillée des enjeux de l'évaluation réalisée par le « Réseau Énergies Terre&Mer » depuis 2022 (voir www.retm.fr) a été partagée entre décembre 2022 et mars 2024 avec plusieurs institutions Conseil Economique social et environnemental, Assemblée nationale, Sénat, Conseil supérieur de l'Énergie, Haut Conseil pour le Climat, Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques, le Gouvernement de François BAYROU et son administration (DGEC)

Les 7 recommandations résumées dans cette note proposent de remettre le cap énergétique de la France dans une direction raisonnée et acceptable par les territoires après 30 ans de divagation idéologique, de pression de l'Union européenne et des promoteurs.

Elles rappellent les principes de l'évaluation, précisent la méthode et les méthodologies existantes au sein de l'Etat français et notamment l'identification des critères et des différents paramètres socio-économiques pour calculer les indicateurs économiques qui assureront la fiabilité du mix énergétique choisi et de son financement, sans risques de « stop and go » ultérieurs, pour éviter tous les errements constatés dans notre appel du 28 mars 2025 car sans évaluation :

- *Cette politique énergétique a déjà pénalisé le pouvoir d'achat des Français et la compétitivité des entreprises en contribuant depuis 2007 au doublement du prix de l'électricité pour les Français et au triplement pour les entreprises ;*
- *Cette politique énergétique a contribué à la surproduction d'énergies renouvelables (éolien et solaire) en Europe conduisant à une déstabilisation du marché et à des risques majeurs de black-out sur le réseau électrique français et européen ;*
- *Cette politique énergétique a conduit à une explosion des investissements (plus de 100 Mrd€) de RTE et d'Enedis pour raccorder des énergies intermittentes dont on sait maintenant qu'elles introduisent un risque majeur sur la sécurité de nos installations nucléaires ;*
- *Cette politique énergétique a détruit les patrimoines culturel, historique, environnemental et mémoriel de presque toutes les Régions françaises ;*
- *Cette politique énergétique a négligé, brusqué et délaissé les maires de France durant la mise en œuvre de la procédure d'accélération des Energies renouvelables intermittentes (éolien en mer, éolien terrestre, champs solaires en zone agricole...);*
- *Les propositions de la PPE3 ne prennent pas en compte les résultats de la concertation de l'automne 2024 (voir note analyse RETM du rapport de la CNDP).*



Les membres fondateurs du « Réseau Energies Terre&Mer » travaillent depuis 3 ans avec les élus sur des solutions alternatives pour accélérer la décarbonation des usages énergétiques encore carbonés (46% chaleur et 31% mobilité) directement avec la géothermie de surface, les pompes à chaleur, le biogaz, les biocarburants, le solaire thermique, la chaleur renouvelable et le photovoltaïque en grande toiture exclusivement en autoconsommation collective locale.

Les études conduites en 2023 et 2024 avec ces partenaires dans 45 départements français, et présentées lors du colloque du 11 octobre 2024 (www.retm.fr) ont démontré, avec le bois énergie, un potentiel de 500 à 600 TWh en 2050. Les analyses multicritères conduites dès 2022 et présentées au Conseil Economique Social en 2022 et Environnemental, à l'Assemblée nationale en 2023 et au Sénat en 2024 ont proposé les bases d'une évaluation raisonnée, globale permettant un échange hors de toute position théorique et idéologique.

Nous tenions à porter à votre connaissance et celles de vos collègues ces constats et cette proposition car la surproduction française de 102 TWh en 2024 nous permet d'agir dans le bon ordre et non dans la précipitation et le maelström qui dure depuis plus de 2 ans de consultations, concertations et débats publics sans aucune base logique et rationnelle, et évaluée au préalable.

Aujourd'hui RETM appelle à la réalisation d'une évaluation énergétique, économique, sociale et environnementale de plusieurs scénarios différents par une entité indépendante éloignée des pressions des promoteurs et des postures idéologiques, étape préalable nécessaire pour un débat démocratique au Parlement.

Par ailleurs, RETM a proposé aux maires et aux élus de participer à plusieurs ateliers de travail qui se sont tenus les 12 et 26 avril dernier (voir www.retm.fr) et de se réunir dans chaque département le 24 mai prochain pour remettre la synthèse de ces travaux au préfet et au Président de département et nous vous invitons à participer à cette démarche.

Nous serions également très honorés de vous présenter nos constats, nos propositions et notamment les pistes de leur mise en œuvre dans votre département lors d'un prochain entretien et vous prions d'agréer, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, l'expression de notre très haute considération.

**Amis de Saint Gildas presqu'île
de Rhuys**

Nicolas BOUR
Président

Site & Monuments
Julien LACAZE
Président

**Coordination des Associations
de Vigilance éolien des
Ardennes**

Jean-Luc GUILLAUME
Secrétaire

PLUDEOLIENNE
Laurence SIX
Présidente

**Collectif
DEFENSE DE LA MER**

Alain DORE
Coordonnateur

VENT DEBOUT 59
Florent CAULIER
Président

**Energie et Environnement en
débat dans l'Aisne et la Marne**

Jean-Louis VARIN
Président

Vents Contraires 24
Jean-Claude BREAN
Président

**Non aux Eoliennes
entre Yeu et Noirmoutier**

Emmanuel VRIGNAUD
Président

YEU VENT DEBOUT
Olivier VOISIN
Président

**Environnement Champenois
en Péril 51**

Stéphane DUBOIS
Président

**Villes et Villages
En Campagne**
Philippe JACQUELIN
Président

Philippe JACQUELIN

LIBRE HORIZON

Elsa JOLY-MALHOMME
Présidente

GERVEUR- DA- VIKEN
Jean DAUMAS-BEDEX
Président

**CRECEP
Bourgogne-Franche-Comté**

Marie-Christine CHANEZ
Présidente

**Vent Debout 41
Loir et Cher**
Patrick DELWAULLE
Président

PJ : Synthèse RETM/Recommandations Evaluation